

## Procès-verbal du Conseil municipal

### Séance du 22 Janvier 2021

L' an 2021 et le 22 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de  
TRYSTRAM Antoine Maire

**Présents** : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, MAURY Sarah (arrivée à 19h02), MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : CHAZAL Augustin, DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HENDRICK Elsa à M. TRYSTRAM Antoine, M. PINSON Jean-Emilien à Mme WILSCH Anne-Sophie

**A été nommé secrétaire** : M. MENAN-MARCHAIS Stéphane

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance - 2021\_001
- 2) Approbation du Procès-verbaux valant compte rendu des conseils municipaux du 08 et 22 décembre 2020 - 2021\_002
- 3) Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations de compétences données au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT - 2021\_003
- 4) Personnel : Modification des temps de travail d'agents technique et d'animation dans le cadre de départs en retraite - 2021\_004
- 5) Finances: Conventions pour la perception et la facturation de la redevance Assainissement et pour la visite annuelle et contrôle triennal des prises incendie - 2021\_005
- 6) Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37 - 2021\_006
- 7) Intercommunalité
- 8) Rapport des commissions
- 9) Divers

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30. Il souhaite à tous les élus et les semblancéens une excellente année 2021, qu'elle soit la meilleure possible pour tous dans les circonstances actuelles. Il demande au conseil de faire une minute de silence en hommage à Moïse SALMON, décédé en décembre dernier.

Il passe la parole à M. ORTILLON, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présenter les tablettes numériques et l'application IdelibRE destinées aux élus dans le cadre de la volonté du « Zéro-papier ». Monsieur ORTILLON fait une démonstration de la réception de la convocation du Conseil municipal et des documents du conseil sur les tablettes. Il est important de renvoyer une confirmation de présence ou non au conseil et de bien télécharger les documents avant le soir du conseil.

Avant de passer aux points inscrits sur l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point sur la vaccination et sur l'ouverture d'un centre à Neuillé-Pont-Pierre. Le nombre de doses sera restreint comme partout ailleurs. Elles vont en effet être réparties dans les différents centres, il faudra être patient pour se faire vacciner. Les plus de 75 ans seront prioritaires et la voie d'entrée pour pouvoir accéder à la vaccination est le n° vert, la plateforme « doctolibre » et le médecin traitant. Deux chaînes de vaccination seront organisées, certains médecins retraités se sont proposés en renfort. Mme PLOU rappelle que c'est une chance que la vaccination soit gratuite dans notre pays, ce qui n'est pas le cas partout.

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

réf : 2021\_001

Monsieur MENAN-MARCHAIS est volontaire pour être secrétaire de séance. Après délibération, à l'unanimité, le conseil, désigne Monsieur MENAN-MARCHAIS secrétaire de séance du conseil du 22 janvier 2021.

### **2) Approbation du Procès-verbaux valant compte rendu des conseils municipaux du 08 et 22 décembre 2020**

réf : 2021\_002

Après examen des procès-verbaux des conseils du 08 et 22 décembre 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les Procès-verbaux des séances du 08 et 22 décembre 2020 tels que présentés.

### **3) Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations de compétences données au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

réf : 2021\_003

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- BUDGET GENERAL : Site internet de la Commune : ELECTRIC DOG 5628€ TTC et réparation charpente école élémentaire : RENOFORS 24 600 € TTC
- BUDGET ASSAINISSEMENT : Dépôt de dossiers pour la rénovation thermique de la mairie dans le cadre du Plan de relance tel que vu en conseil du 22 mars 2020.

*Le conseil prend acte.*

### **4) Personnel : Modification des temps de travail d'agents technique et d'animation dans le cadre de départs en retraite**

réf : 2021\_004

Suite au départ de deux agentes en retraite à temps non complet, à la réorganisation du service de restauration collective à la rentrée de 2020 et à la non reconduction d'une prestation annuelle de ménage pour l'entretien de certains bâtiments communaux, la municipalité souhaite augmenter les temps de travail de deux agentes titulaires de la Fonction Publique Territoriale à temps non complet pour leur proposer des missions d'entretien et améliorer leurs conditions de travail.

Durant cinq mois, de septembre à janvier, l'expérimentation de cette réorganisation a permis de vérifier le bien-fondé de cette décision. Les agents ont donné leur accord pour cette modification qui sera transmise pour information au prochain Comité Technique du Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

Les deux postes occupés par les agentes parties en retraite avaient une quotité de temps de travail de 13.95/35ème et 4.73/35ème. Ils seront clôturés pour permettre cette modification. Sur question de Madame PLOU sur les fermetures actuelles des salles sportives et associatives, Madame BOIVINET apporte la précision qu'en ce moment, en effet, beaucoup de salles sont inoccupées mais que le temps imparti de l'entretien est réorienté vers la désinfection des locaux, surtout scolaire, en période de crise sanitaire.

Les modifications portent sur les postes suivants :

Temps de travail initial de l'agent M. : Adjoint technique 13/35ème adjoint d'animation 13/35ème

Le poste d'adjoint d'animation avait été augmenté par délibération du 29 août 2014 à l'occasion de l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) voulu par le décret du 24 janvier 2013. Il est recalculé au temps d'animation réellement accompli.

Modification proposée : adjoint technique : 19/35ème et Animation : 8/35ème

Temps de travail initial de l'agent G. : Adjoint technique 7.48/35<sup>ème</sup> et adjoint d'animation : 9.45/35<sup>ème</sup>

Modification proposées : adjoint technique : 19/35<sup>ème</sup> et Animation : 8/35<sup>ème</sup>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la modification des temps de travail décrite ci-dessus,
- CLOT les deux postes de 4.73/35<sup>ème</sup> et 13.95/35<sup>ème</sup>
- MODIFIE désormais les temps de travail à 19/35<sup>ème</sup> en adjoint technique et 8/35<sup>ème</sup> en adjoint d'animation pour les deux agentes concernées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés nécessaires à la modification des temps de travail et à transmettre cette information au Comité technique.

#### **5) Finances : Conventions pour la perception et la facturation de la redevance Assainissement et pour la visite annuelle et contrôle triennal des prises incendie**

réf : 2021\_005

La convention de facturation de l'assainissement est arrivée à échéance en même temps que la délégation de Service Public (DSP) du SIAEP pour la gestion de l'eau potable. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIAEP a depuis près de deux ans relancé la concurrence pour confier la gestion de l'exploitation du service eau et que celle-ci a été attribuée à VEOLIA EAU- Compagnie Générales des eaux.

La convention de facturation de la part assainissement doit être renouvelée avec le nouveau délégataire. Une convention pour la convention pour la visite annuelle des prises incendie doit être également conclue afin de permettre une surveillance étroite de celles-ci par mesure de sécurité.

Pour l'assainissement, le nouveau contrat proposé est identique au précédent avec intégration à la facture d'eau d'informations relatives à l'assainissement à savoir deux facturations par an, la gestion du fichier abonnés-assainissement, les encaissements et les reversements.

Pour les prises incendies, il s'agit d'une convention comprenant la visite annuelle des prises incendies municipales placées sur la voie publique raccordées au réseau d'eau potable, le contrôle triennal des caractéristiques de débit et pression et l'établissement d'un compte-rendu annuel de visite.

Les tarifs : 40€ HT par prise incendie visitée et par an – 110 € HT par plan de situation des hydrants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune compte 37 unités. Chaque année, ce montant de rémunération évoluera selon une formule de révision en vigueur.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de facturation d'assainissement et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer
- APPROUVE les termes de la convention triennale pour la visite annuelle des prises incendie et AUTORISE Le Maire à signer la-dite convention.

#### **6) Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37**

réf : 2021\_006

Monsieur le Maire explique que le conseil doit se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 dont la commune est membre. Certaines évolutions de mission ont été intégrées à ces nouveaux statuts (contrôle des raccordements aux collectes des eaux usées) et la représentativité au sein du bureau doit évoluer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 7 décembre 2020,

## **7) Intercommunalité**

Monsieur le Maire fait part de la distribution prochaine du bulletin communautaire RACine.

La Communauté est actuellement en pleine préparation de ses budgets.

- Commissions intercommunale Tourisme : Madame FELTEN informe les élus des sujets traités lors de la dernière commission. Une explication est donnée sur le financement des projets tels que les chemins de randonnée sur la partie Nord, l'amélioration de la communication pour rendre plus visible la communauté de communes, le projet de collecte de la taxe de séjour touristique, la reconduction des diners du patrimoine.
- Commission intercommunale Sport et associations : Madame PLOU informe les élus des grandes difficultés que connaissent les associations avec la période de crise sanitaire. Elles ont moins d'adhérents, moins de sponsors... L'absence d'événements engendre beaucoup de difficultés financières. Il est important de continuer à leur donner des projets, même des petits et à court terme, afin de redynamiser le tissu associatif.
- Syndicat de gendarmerie : Monsieur GAUTIER relate la dernière réunion du syndicat de gendarmerie. Le colonel Fabrice ARS, commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, représentant 4 gendarmes présents, a informé les membres du syndicat de l'état dégradé et de la vétusté des locaux d'habitation de son personnel, dont des problèmes de chauffage récurrents. Les couts de réhabilitation des logements étant importants, se pose aujourd'hui la question de procéder à la réhabilitation prochaine et nécessaire ou de relancer le dossier de fusion des brigades de Neuillé-Pont-Pierre et Neuvy-le-Roi. Ce dernier sujet est en effet délicat car ceci signifierait qu'un service public serait fermé à Neuvy sachant qu'actuellement cette gendarmerie n'est ouverte que sur rendez-vous. De plus, le déménagement de cette gendarmerie signifierait également le départ de sept familles de gendarmes de Neuvy-le-Roi. D'où le fait que ce dossier a toujours été repoussé.

## **8) Rapport des commissions**

- Voirie : Monsieur LE GARREC informe que suite aux pluies importantes, il n'y a pas eu d'inondation à déplorer. Il peut y avoir des remontées dans certains cas mais les fossés ont évacué. Sur le site du centre équestre « le haras du soleil », il y a des problèmes récurrents de stagnation. Concernant le secteur du Serrain, celui-ci n'a pas eu de soucis majeurs d'inondation. Il est à noter que le broyage d'herbes obstrue souvent les buses et cela peut poser des problèmes. C'est communément aux riverains de veiller au débouchage de leurs entrées de pont. La mairie a également été saisie de témoignages d'excès de vitesse sur les grands axes dont l'avenue de la Chasse royale. La commission s'est rendue sur site et propose de procéder à une phase d'expérimentation : positionnement de panneaux STOP et stationnement alterné sur la voie. Cette expérimentation se ferait au printemps, courant mars-avril avec partenariat du service du Département (STA).
- Communication : Monsieur ORTILLON informe de l'avancée du nouveau site internet. Une première rencontre a eu lieu récemment avec la société ELECTRIC DOG. Le site devrait être achevé à la fin du premier trimestre. La nouvelle gazette a connu des problèmes de distribution. En effet, plusieurs exemplaires se sont retrouvés dans la même boîte aux lettres. La Poste en a été saisie. Autre projet : un livret d'accueil est en cours de conception. Il serait sous la forme d'un livret en feuillet pour permettre des mises à jour sans changer l'intégralité du document.
- Affaires scolaires et périscolaires : Madame BOIVINET relate la réunion qui a eu lieu avec les délégués de classes en partenariat avec Mme FORGEARD, Directrice. La question était « *Qu'est-ce qu'une cour de rêve ?* ». Cet échange a permis un travail concret sur un plan A3,

de faire remonter les idées des enfants, et de résoudre certains petits détails aujourd'hui non pratiques (chute des ballons en dehors de la cour etc...).

- Environnement : Dans le cadre de l'opération de protection de la biodiversité, Madame DE ROQUEFEUIL informe l'assemblée qu'une distribution de pruniers a été organisée pour tous les mariages et les naissances de l'année 2020. Une fiche-conseils de plantation a été réalisée par Stéphane MARCHAIS qui a participé activement à la distribution.
- Patrimoine : Concernant l'église, Madame DE ROQUEFEUIL informe l'assemblée que le cabinet d'études Atelier 27 va procéder aux travaux de recollement. Une nacelle va être louée ces prochains jours pour voir l'état des toits. Un diagnostic sanitaire sera posé par l'architecte du patrimoine qui a d'ores-et-déjà observé le problème au niveau de la sacristie. La fin des diagnostics est prévue fin février. Une rencontre sera ensuite prévue avec l'ABF pour faire la programmation des travaux et il conviendra de prospecter ou de compléter les demandes de subventions. Enfin, une plantation d'érables est prévue le long de la rue Foulques Nerra, il s'agira d'érables 'October Glory'.
- CCAS : Madame MAURY informe l'assemblée du succès de la grande collecte alimentaire dont les produits ont été confiés aux Restos du cœur et à l'Entente de Neuillé-Pont-Pierre. Ces deux associations adressent à la municipalité et aux habitants leurs vifs remerciements.
- Bâtiments : Monsieur DUBREUIL informe du problème de la chaudière de la salle des sports qui s'arrête fréquemment. Le technicien est venu, il devait changer une pièce après devis, et a relancé la chaudière. Suite à la non réception du devis, la mairie a fait appel à un artisan plombier local de Semblançay qui a constaté que l'entretien annuel pourtant prévu dans les contrats communaux, n'était pas fait depuis longtemps. Un expert va être mandaté pour mettre en demeure le chauffagiste. L'école a également un problème de chauffage récurrent. Enfin, il a été constaté des infiltrations d'eau dans le hall central, dû aux vents violents qui ont déplacé des ardoises. Enfin, en février est programmé la réparation des poutres de l'école élémentaire mais il y aura un surcoût par rapport au devis initial. Ces travaux seront sous garantie décennale ensuite.

## 9) Divers

Une demande est faite pour rappeler les règles applicables aux chasseurs en période de chasse, près des habitations. Quelles sont les distances à respecter par rapport aux maisons.

Une demande est faite sur les renforts du mur de Dolbeau, quel coût pour la commune, le fait que les véhicules se déportent. Monsieur Le GARREC explique que les renforts ont fait l'objet d'un avis obligatoire de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) et d'une déclaration préalable de travaux, qui a été acceptée en bonne et due forme. Une distance de 80 cm existe entre les contreforts et la voie publique. Les voitures n'ont pas à se déporter même en cas de croisement. La signalisation temporaire va se pérenniser prochainement aux frais du propriétaire. Concernant le coût, la commune a en effet participé aux frais comme écrit à ceux qui avaient posé la question en novembre dernier.

Concernant l'avancée de la révision du PLU, le travail du bureau d'études va s'orienter sur le plan et le zonage. Une réunion des personnes publiques associées est d'ores-et-déjà programmée début février.

Enfin une information est donnée sur l'avancée du jardin du lavoir. Les travaux de plantations du lavoir viennent de redémarrer et la fin globale du chantier est prévue courant mars-avril.

Monsieur le Maire informe des prochaines dates des commissions finances et conseil : Commissions finances le 11 février et 18 février à 18h30 et conseil le 10 mars 2021 dans lequel seront votés les comptes administratifs et budgets de la Commune.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été tous abordés, plus d'autres questions n'étant posées, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h20.

**Liste des délibérations prises en séance du 22 janvier 2021 :**

- 2021\_001 - Désignation du secrétaire de séance
- 2021\_002 Approbation du Procès-verbaux valant compte rendu des conseils municipaux du 08 et 22 décembre 2020
- 2021\_003 Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations de compétences données au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- 2021\_004 Personnel : Modification des temps de travail d'agents technique et d'animation dans le cadre de départs en retraite
- 2021\_005 Finances: Conventions pour la perception et la facturation de la redevance Assainissement et pour la visite annuelle et contrôle triennal des prises incendie
- 2021\_006 Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

**Signature des élus présents au conseil municipal du 22 janvier 2021 :**

BOIVINET Valérie

CHAZAL Augustin

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Matthieu

LE GARREC Christian

MAURY Sarah

MENAN-MARCHAIS Stéphane

MILLOUET Adeline

ORTILLON Patrice

OSSANT Christine

PLOU Peggy

TRIGON Pascal

TRYSTRAM Antoine

WILSCH Anne-Sophie